

Code of Conduct

Sciences Po Refugee Help October 2015

The main aim of Sciences Po Refugee Help is to contribute to the improvement of the living conditions of refugees and asylum-seekers with special focus on, but not limited to, Paris. The student association is intended to provide a platform for those students who feel committed to support refugees and thereby to bridge the gap between those in need and those willing to act.

Guiding Principles

Principle 1.

All refugees and persons of interest should be treated fairly and with dignity and respect.

Volunteers will seek to understand both the difficult experiences faced by refugees and asylum-seekers as well as the disadvantaged position in which they may find themselves, especially with regards to gender, age, or disability, in relation to those holding power or influence over them.

Fair treatment requires volunteers to avoid taking sides or to be seen as favoring one individual or group over others.

Volunteers should recognize the special needs of different groups, whether they be women, children, the elderly, or any other group, and strive to act in their best interests.

Refugees and asylum-seekers should be regarded as human beings, rather than individual cases.

Volunteers who are directly responsible for protection and assistance to refugees are expected to visit places where they live and talk to them on a regular basis.

Volunteer work can be stressful, especially when resources are scarce and certain individuals or groups might seek to exploit or control resources at the expense of others. Volunteers should seek to listen to all concerns of those in need and involve them in decision-making.

Team coordinators and more experienced members should be aware of the difficulties less-experienced volunteers face and seek to provide adequate guidance and support.

Volunteers should be aware of cultural values regarding dress, presence of alcohol, gender relations, appropriateness of language and other potentially controversial topics in each situation, thereby respecting all parties involved.

Principle 2.

Volunteers should uphold the integrity of Sciences Po Refugee Help by ensuring that their professional and personal conduct is seen to be at the highest standard.

Volunteers will demonstrate integrity, honesty, dedication, patience, respect, and courtesy with all people dealt with in a professional capacity, including refugees and other asylum-seekers, Sciences Po administration, implementing partners, donors, government personnel, and media. Volunteers will respect the legal jurisdiction of any region in which they are active.

Volunteers will recognize the importance of confidentiality in their interactions with refugees, with regards to issues of safety and potential mistrust between the organization and the communities whose needs it aims to meet.

Volunteers will avoid criticizing partners and instead seek to resolve disputes directly. The victims of public disputes between institutions are often those most in need.

Volunteers will work to serve the principles stated here in the Code of Conduct and will ensure that personal views and beliefs, including political and religious convictions, do not adversely affect duties or activities participated in on behalf of Sciences Po Refugee Help.

Those handling financial information will adequately safeguard it against theft and ethical misuse and will strive for the utmost transparency possible.

No action can be taken on behalf of the association by a volunteer without the knowledge of their team coordinator and other relevant members.

Principle 3.

Contribute to a positive work atmosphere based on team spirit, mutual respect, and understanding.

Volunteers will show respect to all other Sciences Po Refugee Help volunteers, regardless of position, giving all members the opportunity to contribute their knowledge and experience to team efforts. How we interact with each other impacts how efficiently we are able to do our work, and a negative environment only impedes creativity and initiative.

Volunteers will communicate openly, strive to share relevant information (subject to confidentiality) and respond to queries in a timely manner.

Volunteers will respect the privacy of all other volunteers and seek to resolve any conflicts as they arise with an open, positive approach.

Team coordinators will be open to the needs of all members and will provide feedback as needed through guidance, motivation, and full recognition of their merits.

Principle 4.

Promote the safety, health, and overall well-being of all volunteers in order to maintain effective and consistent performance.

Volunteers will remain aware of and comply with all instructions designed to protect their health, welfare and safety. Any doubts with an instruction regarded as threatening one's own or others' safety should be brought to the attention of a team coordinator.

Team coordinators will ensure that the health, wellbeing, and safety of all volunteers is not subject to any undue risk.

Principle 5.

Prevent, expose, and combat all exploitation and abuse of refugees and asylum-seekers.

All efforts must be made to explain how photos and stories will be used and to obtain permission from the individuals for the use of their photos and stories. Volunteers will ensure that the portrayal of individuals or groups and their circumstances are fairly represented in terms of capacities and vulnerabilities.

Volunteers will not abuse their positions in the lives of refugees and asylum-seekers. Volunteers will not request nor accept any service or favor from persons of concern in for return for protection or assistance, nor will they engage in any exploitative relationships – sexual, emotional, financial or employment-related – with refugees or asylum-seekers.

Should volunteers find themselves in relationships with refugees or asylum-seekers that they consider to be consensual and non-exploitative, they will seek guidance from team coordinators. Volunteers will also recognize that even consensual and non-exploitative relationships can be seen by others in the community and the public as an abuse of trust or power or as a conflict of interest, jeopardizing the integrity of Science Po Refugee Help.

Team coordinators will respect confidentiality and treat all matters with discretion.

Certain factors can make for a hostile and unsafe environment for both refugees and volunteers. Volunteers should be aware that:

- the lack of economic opportunities for displaced populations often leads individuals to resort to commercial and exploitative sex, menial labor or the black market in order to generate an income for basic needs
- during their journey, displaced populations may have been forced to resort to illegal or degrading activities to ensure their safe passage, triggering long-term feelings of shame and guilt
- involved populations may come from environments of gender-based violence
- levels of security within displaced communities may be poor.
- differences in culture and traumatic experiences on the journey from their home country may influence asylum seekers' interactions with the opposite sex, i.e. female refugees being fearful in their interactions with male volunteers
- the use of seemingly harmless language may trigger traumatic emotions
- issues of drug or alcohol abuse may play a factor in community relations

Bearing these in mind, volunteers should strive to not act in ways that promote these issues or dismiss them as unimportant. Volunteers should always be aware that confidentiality within and outside of refugee communities can potentially be a safety issue.

Principle 6.

Refrain from any form of harassment, discrimination, physical or verbal abuse, intimidation or favoritism.

These above have a negative impact on the working environment. Discrimination or harassment on the grounds of race, gender, religion, colour, national or ethnic origin, language, marital status, sexual orientation, age, socioeconomic status, disability, political conviction or any other distinguishing feature, must not be tolerated by any volunteer.

Code de bonne conduite

Sciences Po Refugee Help
Octobre 2015

L'objectif principal de Sciences Po Refugee Help est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile, avec une attention spéciale, mais non limitée à Paris. L'association étudiante a pour but de fournir une plateforme aux étudiants qui souhaitent aider les réfugiés, et par conséquent de combler le fossé qui sépare ceux dans le besoin et ceux prêts à les aider.

Principes directeurs

Principe 1 :

Tous les réfugiés et les personnes relevant de la compétence de Sciences Po Refugee Help doivent être considérés avec respect et dignité.

Les bénévoles cherchent à comprendre les difficultés vécues par les réfugiés / demandeurs d'asile, et notamment comprendre la difficulté de la situation dans laquelle ils sont susceptibles de se retrouver, au regard de leur genre, âge, ou handicap par rapport aux individus disposant d'une influence ou d'une autorité sur eux.

Un traitement équitable de la part des bénévoles implique la nécessité de ne pas prendre une position partielle et de ne pas favoriser un individu ou groupe par rapport à d'autres.

Les bénévoles doivent reconnaître la spécificité des besoins de différents groupes, qu'il s'agisse des femmes, des enfants, des personnes âgées, ou de n'importe quel autre groupe, et faire l'ensemble de leur possible pour agir dans le sens de leurs intérêts.

Les réfugiés et demandeurs d'asile doivent être considérés en tant qu'êtres humains et non en tant que cas administratifs individuels.

Il est attendu des bénévoles directement impliqués dans la protection et dans l'assistance aux réfugiés qu'ils se rendent sur leurs lieux de vie et communiquent avec eux de manière régulière.

Le travail de volontaire peut être éprouvant, notamment lorsque les ressources sont faibles et quand certains individus ou groupes cherchent à exploiter ou contrôler certaines ressources aux dépens des autres. Les bénévoles ont pour mission d'écouter les inquiétudes de tous ceux dans le besoin et de les inclure dans leur prise de décision.

Les coordinateurs d'équipe et les membres les plus expérimentés doivent être conscients des difficultés que rencontrent les bénévoles les moins expérimentés, et doivent leur fournir une supervision et une aide appropriée.

Principe 2 :

Les bénévoles doivent maintenir le niveau d'intégrité de Sciences Po Refugee Help et s'assurer que leur conduite personnelle et professionnelle est irréprochable.

Les bénévoles feront preuve d'intégrité, d'honnêteté, de dévouement, de patience, de respect et de courtoisie avec l'ensemble des personnes qu'ils seront amenés à rencontrer dans leur cadre professionnel, incluant les réfugiés et les demandeurs d'asile, l'administration de Sciences Po, ainsi que nos partenaires, donateurs, les autorités gouvernementales et les médias. Les bénévoles respecteront l'autorité légale de la région dans laquelle ils opèrent.

Les bénévoles reconnaîtront l'importance de la confidentialité de leurs échanges avec les réfugiés, pour des raisons de sécurité et de confiance entre l'organisation et les communautés de réfugiés.

Les bénévoles éviteront de critiquer ouvertement nos partenaires et tenteront de régler leurs différends directement avec les parties concernées. Ce sont en effet souvent ceux dans le besoin qui viennent à souffrir des conflits entre institutions.

Les bénévoles travailleront au service des principes inscrits dans ce code de bonne conduite et veilleront à ce que leurs opinions et leurs croyances, qu'elles soient politiques ou religieuses, n'affectent pas négativement les devoirs et les activités entreprises au nom de Sciences Po Refugee Help.

Ceux qui auront à gérer des informations d'ordre financier les protégeront contre d'éventuels vols et mauvais usages, et feront leur possible pour garantir la plus grande transparence possible.

Aucune action ne peut être entreprise au nom de l'association par un volontaire sans que ce dernier ne prévienne un des coordinateurs d'équipes ou un autre membre du Bureau.

Principe 3:

Contribuer à une atmosphère de travail positive ancrée dans l'esprit d'équipe, ainsi qu'un respect et une compréhension mutuels.

Les bénévoles seront respectueux envers les autres membres de Sciences Po Refugee Help, et ce quelque soit leur position, dans le sens où tous les membres peuvent apporter leurs connaissances et leur expérience aux efforts des équipes. Notre manière d'interagir impacte notre efficacité à travailler, et un environnement malsain empêche la créativité ainsi que la prise d'initiative.

Les bénévoles communiqueront ouvertement, en s'efforçant de partager les informations pertinentes (sous couvert de confidentialité) et en répondant aux interrogations dans un délai raisonnable.

Les bénévoles respecteront la vie privée des autres bénévoles et tenteront de résoudre leurs différends de manière ouverte et positive.

Les coordinateurs d'équipe seront réceptifs aux besoins de tous les membres, et apporteront autant que nécessaire leurs conseils, leurs encouragements et la reconnaissance entière du travail fourni par les bénévoles.

Principe 4:

Maintenir la sécurité, la santé, et le bien-être de tous les bénévoles, de manière à conserver une activité constante et efficace.

Les bénévoles feront particulièrement attention et respecteront les consignes veillant à protéger leur santé, leur bien-être et leur sécurité. Si un doute venait à exister quant au danger d'une consigne vis à vis de la sécurité d'un individu, elle devra être portée à l'attention du coordinateur d'équipe.

Les coordinateurs d'équipe s'assureront que la santé, le bien-être et la sécurité de l'ensemble des bénévoles ne soient pas soumis à des risques excessifs.

Principe 5:

Rapporter, prévenir, et combattre toute forme d'exploitation ou d'abus des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Tous les efforts doivent être mis en œuvre pour expliquer comment photos et propos vont être utilisés, ainsi que pour obtenir l'autorisation des individus en vue de la publication de leurs photos et de leurs histoires. Les bénévoles s'assureront que les individus ou groupes d'individus soient représentés justement, aux vues de leurs capacités et de leurs handicaps. Ils s'assureront que les circonstances décrites soient conformes à la réalité.

Les bénévoles n'abuseront pas de leur position dans la vie des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les bénévoles ne demanderont ni n'accepteront aucun service ou faveur d'aucune personne assistée en retour de leur protection ou de leur assistance. Ils n'entretiendront aucune relation d'exploitation – sexuelle, émotionnelle, financière, ou reliée à l'emploi – avec les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Si les bénévoles venaient à entretenir une relation qu'ils considèrent comme réciproque et consensuelle avec des réfugiés ou des demandeurs d'asile, ils en feront part au coordinateur d'équipe. Les bénévoles doivent reconnaître que même des relations de nature consensuelles et réciproques peuvent être considérées par les autres membres de la communauté et l'opinion publique comme un abus de confiance ou de pouvoir ou comme un conflit d'intérêt, mettant en danger l'intégrité de Sciences Po Refugee Help.

Les coordinateurs d'équipe respecteront une clause de confidentialité et traiteront tout problème avec la plus grande discrétion.

Certains facteurs sont à même de créer un environnement hostile et dangereux à la fois pour les réfugiés et les bénévoles. Les bénévoles doivent être conscients que :

- Le manque d'opportunités économiques pour les personnes réfugiées mène souvent les individus à avoir recours à la prostitution, aux travaux domestiques et au marché noir pour générer un revenu subvenant à leurs besoins;
- Au cours de leur voyage, les personnes réfugiées ont parfois été forcées de mener des activités illégales ou dégradantes pour assurer leur survie, créant chez eux un sentiment de honte et de culpabilité;
- Les populations concernées peuvent venir d'environnements exposés à des violences liées au genre;
- Les niveaux de sécurité à l'intérieur des communautés de réfugiés peuvent être bas;
- Les différences culturelles et les traumatismes vécus pendant leurs voyages depuis leur pays d'origine sont à même d'influencer les relations des demandeurs d'asile avec le sexe opposé. Les femmes sont donc susceptibles d'être craintives vis-à-vis des bénévoles masculins;
- L'usage de termes en apparence inoffensifs peut parfois déclencher des émotions profondes issues de traumatismes vécus;
- Les problèmes d'abus de drogue et d'alcool peuvent jouer un rôle dans les relations de la communauté.

Principe 6:

Combattre toute forme de harcèlement, de discrimination, d'abus physique ou verbal, d'intimidation ou de favoritisme.

Les phénomènes cités ci-dessus ont un effet malsain sur l'environnement de travail. La discrimination ou le harcèlement pour des motifs raciaux, de genre, religieux, de couleur, nationaux ou ethniques, de langues, de statut marital, d'orientation sexuelle, d'âge, de statut socioéconomique, d'handicap, de conviction politique ou de n'importe quelle autre caractéristique, ne peuvent être tolérés par aucun membre de Sciences Po Refugee Help.

Sources consulted:

<https://www.drc.dk/media/1214238/drc-code-of-conduct.pdf>

<http://www.nrc.no/arch/img/9168815.pdf>

http://www.pseataaskforce.org/uploads/tools/codeofconductforhumanitarianworkersinthekenyanrefugeeprogram_kenyarefugeeprogrampreventionofseacommittee_english.pdf

<http://www.unhcr.org/422dbc89a.pdf>